

18 fév 2022 -20:11

Appartient à [Conseil des ministres du 18 février 2022](#)

Financement de l'Union générale des infirmiers de Belgique

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'Institut national d'assurance maladie-invalidité octroie une intervention financière pour le fonctionnement de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB).

Un montant est prévu pour le financement des frais de fonctionnement de l'UGIB et des associations de praticiens de l'art infirmier qu'elle réunit, en particulier dans leur implication dans le processus d'élaboration des règles influençant l'exercice de leur profession, notamment la participation au Conseil fédéral des établissements hospitaliers, à la Commission de conventions praticiens de l'art infirmier/organismes assureurs, à la Commission technique de l'art infirmier, au Conseil fédéral de l'art infirmier, au Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), à la Commission de planification, et aux nombreux groupes de travail de ces organes.

La participation aux réunions mais aussi leur préparation et la concertation indispensable des représentants avec les praticiens de l'art infirmier qui les ont mandatés exige du temps et entraîne des frais. L'incidence financière est de 403.962,80 euros pour 2022. Le projet d'arrêté royal détermine les modalités du financement pour une période de trois ans. Pour les années 2023 et 2024, le montant est adapté à l'indice des prix à la consommation en vigueur au 1er mars de l'année concernée.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be